



**A.D.E.C.**

Association de Défense de  
l'Environnement de Caudan

Caudan, le 21 novembre 2014,

Monsieur le Préfet

En septembre dernier, vous avez reçu de la société Breizh Recyclage un dossier de déclaration d'ICPE concernant un projet de station de tri, transit et concassage de déchets non dangereux banals ou inertes, sur un terrain situé le long de la D769, au lieu-dit Kerustantin, sur la commune de Caudan.

M. le Maire de Caudan vous a immédiatement fait part de l'opposition des élus à ce projet.

Pour notre association aussi, un tel projet en ce lieu est inacceptable.

- Le terrain se situe en zone périurbaine. Le village de Kerustantin n'est séparé du site que par la D. 769. Le site envisagé se situe à 250 mètres du lotissement de Kerourio, à 700 mètres du village de Kerbéban, à 1 kilomètre des premières maisons du centre-ville.
- Le projet générera du bruit et des poussières pour les populations riveraines, alors même que la présence proche de l'usine de traitement des ordures ménagères est déjà source de nuisances dans ces quartiers.
- Il est incompatible avec le PLU qui place ce terrain en zone agricole.
- Il menace la sécurité routière puisque l'accès ne peut se faire que par la D769, axe à trafic croissant et déjà considéré comme « accidentogène ».

En 1998, à propos d'un projet de carrière sur ce même site, notre association, avec d'autres, avait mobilisé avec succès les Caudanais.

Nous sommes prêts à recommencer. Nous sommes d'autant plus déterminés que l'épisode récent de l'entreprise SITA installée en bordure de notre commune en dépit de nombreuses oppositions et récemment ouverte sous le régime de la déclaration alors que le Tribunal administratif avait suspendu votre autorisation, nous a ulcérés.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour l'ADEC, le président, Philippe LAPRESLE.

Copie : M le Maire de Caudan